



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 01 JUILLET 2022

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°17/2022

OBJET : MARCHE PUBLIC 22/17_FTS : STATION DES MONTS D'OLMES (ARIEGE) – LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT D'UN ENGIN DAMEUSE NEUVE

L'an deux mille vingt-deux, le 01 juillet à 17 heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Président.

Présents : Madame Jessica MIQUEL, Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Claude DES, Monsieur Hervé LAFFONT ;

Absents : Monsieur Alain TOMEO, Madame Sandrine GARCIA (excusée), Monsieur Jean-Louis ROSSI, Monsieur Michel SABATIER, , Monsieur Didier TREMOLIERES (excusé) ;

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur Claude DES a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le Président rappelle que :

Le Syndicat Mixte de la Station des Monts d'Olmes a procédé au lancement d'une procédure de commande publique sous la forme d'un appel d'offres ouvert, visant à la conclusion d'une Location avec Option d'Achat d'un engin dameuse neuve destinée à la station de ski des Monts d'Olmes.

Code principal	Description du Code
43312100-4	Engins de nivelage
43500000-8	Véhicules à chenilles

Le Président rappelle également au Comité Syndical que le budget estimatif prévu pour cette opération était de 420 000€ HT (quatre-cent vingt mille euros hors taxes).

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 23 juin 2022 à 17h00 aux fins de désigner l'attributaire du marché ci-dessus présenté, dont les membres ont régulièrement été convoqués par courrier du 15 juin 2022.

1. PUBLICATION DE LA PROCEDURE

La procédure a été menée conformément aux articles L.2124-2 et suivants et R. 2124-2 et suivants du Code de la Commande Publique. La procédure a été publiée sur le profil acheteur de la Collectivité sur le site www.marches-publics.info le 28 avril 2022 et a fait l'objet des procédures de publicité selon les formes prescrites par le Code de la commande publique entre le 28 avril et le 3 mai 2022.

Mode de publicité	Date de publication	Support
Edition Papier + Dématérialisée	28.04.2022	La Dépêche Ariège
Dématérialisée	30.04.2022	BOAMP (réf. 2022-120)
Dématérialisée	03.05.2022	JOUE (réf. 2022/S086-232291)

2. RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La date limite de la procédure était fixée au **10 juin 2022 à 17h00**, aucune question n'a été posée par les candidats, et deux candidatures ont été déposées dans les délais prescrits :

ORDRE	TITULAIRE DE L'OFFRE	DATE ET HEURE DE DEPOT
1	KASSBOHRER E.S.E	09/06/2022 – 14h11
2	PRINOTH France	10/06/2022 – 15h59

3. EXIGENCES DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le DCE ne prévoyait pas de décomposition du marché en lots, conformément à la possibilité offerte par l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, l'objet du marché ne permettant pas d'allotir les prestations.

L'examen des dossiers a attesté de la présence dans chaque candidature de toutes les pièces exigées par le Règlement de consultation, à savoir :

- Formulaire DC1 et DC2,
- Attestations fiscales et d'assurance,
- Mémoire de présentation de l'entreprise,
- Renseignements juridiques sur l'entreprise,
- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise,
- Renseignements sur les références professionnelles et la capacité technique.

A ce titre, les deux candidats ont été admis à l'examen de leurs offres.

4. EXAMEN DES OFFRES

Conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, l'article 2.3 du Règlement de la Consultation autorisait les candidats à proposer des variantes devant respecter les exigences minimales détaillées suivantes : « Le candidat doit proposer un engin dont les dimensions (hors tout) répondent à minima aux exigences définies dans l'offre de base et le véhicule doit être également conforme aux exigences d'accessibilité à l'actuel ainsi qu'au futur atelier suivant les dimensions définies dans le CCTP ».

Les critères d'examen des offres permettant d'effectuer le classement étaient les suivants :

CRITERES	PONDERATION
1. PRIX DES PRESTATIONS	40.0
1.1. Coût total de la LOA sur la durée de 7 ans	20.0
1.2. Valeur résiduelle de la levée d'option d'achat	15.0
1.3. Coût global des formations	5.0
2. VALEUR TECHNIQUE	40.0
2.1. Performances techniques	20.0
2.2. Autres spécificités techniques	9.0
2.3. Qualité du mémoire présenté	8.0
2.4. Formations (programme, durée, supports...)	3.0
3. SERVICE APRES-VENTE	20.0
3.1. Moyens humains et matériels	10.0
3.2. Délais et conditions de garantie	10.0

4.1. Rejet des variantes proposées

Les deux candidats ont proposé en variante une Location avec Option d'Achat d'un véhicule d'occasion. Ces variantes ont été éliminées sur le fondement de l'article L.2152-4 du Code de la Commande Publique qui prescrit qu'une offre est considérée comme inappropriée si elle n'est manifestement pas en mesure, sans modifications substantielles, de répondre aux besoins et aux exigences formulées par l'acheteur dans les documents de consultation.

Le DCE comportait en effet l'indication de l'exigence principale de fourniture d'un engin neuf.

4.2. Analyse des offres proposées

N°1 – KASSBOHRER E.S.E, 455, Route des Marais – 73790 Tours-En-Savoie

Critère 1 - ANALYSE PRIX DES PRESTATIONS (40%)		
1.1-COUT TOTAL DE LA LOCATION SUR LA DUREE (20%)		
PRIX HT		542 955,00 €
NOTE sur 10		9,28
NOTE PONDERE	20%	1,86
Différence budget estimatif		29,28%
1.2-VALEUR RÉSIDUELLE DE LA LEVÉE DE L'OPTION D'ACHAT (15%)		
PRIX HT		55 700,00 €
NOTE sur 10		6,03
NOTE PONDERE	15%	0,90
1.3-COUT GLOBAL DES FORMATIONS (5%)		
PRIX HT		1
NOTE sur 10		10,00
NOTE PONDERE	5%	0,50
NOTE SUR 40		32,62

Critère 2 - ANALYSE VALEUR TECHNIQUE (40%)		
2.1-LES PERFORMANCES TECHNIQUES DE L'ENGIN PROPOSE (PUISSANCE, RENDEMENT, CONSOMMATION) (20%)		
NOTE sur 10		5
NOTE PONDERE	20%	1,00
2.2-LES AUTRES SPECIFICITES TECHNIQUES (DIMENSIONS, POIDS, ÉQUIPEMENTS HABITACLE, (9%)		
NOTE sur 10		8
NOTE PONDERE	9%	0,72
2.3-QUALITÉ DU MÉMOIRE PRÉSENTE (8%)		
NOTE sur 10		8
NOTE PONDERE	8%	0,64
2.4-LES FORMATIONS (PROGRAMME, DUREE, SUPPORT, ETC.) (3%)		
NOTE sur 10		8
NOTE PONDERE	3%	0,24
NOTE SUR 40		26,00

Critère 3 - SERVICE APRES-VENTE (20%)		
3.1-LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS DONT LE CANDIDAT DISPOSE		
NOTE sur 10		8
NOTE PONDERE	10%	0,80
3.2-LES DÉLAIS ET CONDITIONS DE GARANTIE		
NOTE sur 10		5
NOTE PONDERE	10%	0,50
NOTE SUR 20		13,00

N°2 – PRINOTH France, 241, Voie Galilée – 73800 FRANCIN-MONTMELIAN

Critère 1 - ANALYSE PRIX DES PRESTATIONS (40%)		
1.1-COUT TOTAL DE LA LOCATION SUR LA DUREE (20%)		
PRIX HT		504 112,00 €
NOTE sur 10		10,00
NOTE PONDERE	20%	2,00
Différence budget estimatif		20,03%
1.2-VALEUR RÉSIDUELLE DE LA LEVÉE DE L'OPTION D'ACHAT (15%)		
PRIX HT		33 593,00 €
NOTE sur 10		10,00
NOTE PONDERE	15%	1,50

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20220704-DL_17_2022-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

1.3-COUT GLOBAL DES FORMATIONS (5%)		
PRIX HT		1
NOTE sur 10		10,00
NOTE PONDERE	5%	0,50
NOTE SUR 40		40,00

Critère 2 - ANALYSE VALEUR TECHNIQUE (40%)		
2.1-LES PERFORMANCES TECHNIQUES DE L'ENGIN PROPOSE (PUISSANCE, RENDEMENT, CONSOMMATION) (20%)		
NOTE sur 10		8
NOTE PONDERE	20%	1,60
2.2-LES AUTRES SPECIFICITES TECHNIQUES (DIMENSIONS, POIDS, ÉQUIPEMENTS HABITACLE) (9%)		
NOTE sur 10		7
NOTE PONDERE	9%	0,63
2.3-QUALITÉ DU MÉMOIRE PRÉSENTE (8%)		
NOTE sur 10		8
NOTE PONDERE	8%	0,64
2.4-LES FORMATIONS (PROGRAMME, DUREE, SUPPORT, ETC.) (3%)		
NOTE sur 10		7
NOTE PONDERE	3%	0,21
NOTE SUR 40		30,80

Critère 3 - SERVICE APRES-VENTE (20%)		
3.1-LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS DONT LE CANDIDAT DISPOSE		
NOTE sur 10		6
NOTE PONDERE	10%	0,60
3.2-LES DÉLAIS ET CONDITIONS DE GARANTIE		
NOTE sur 10		8
NOTE PONDERE	10%	0,80
NOTE SUR 20		14,00

5. CLASSEMENT DES OFFRES

Le Président informe le Comité que suite aux notes attribuées concernant les offres présentées par les deux candidats, le classement des offres définitif est le suivant :

		PLI N°1	PLI N°2
		KASSBOHRER E.S.E	PRINOTH France
OFFRE DE BASE HT		542 955,00	504 112,00
Critère Prix	Note /40	32,62	40,00
40%	Classement	2,00	1,00
Critère Valeur Technique	Note /40	26,00	30,80
40%	Classement	2	1
Critère Service après-vente	Note /20	13,00	14,00
20%	Classement	2	1
NOTE GLOBALE / 100		71,62	84,80
CLASSEMENT FINAL		2	1

Par décision d'attribution du 23 juin 2022, le candidat désigné attributaire par la CAO est :

- **PRINOTH France**, sis 241, Avenue Galilée – ZA Alpespace – CS 50001 – 73800 FRANCIN – MONTMELIAN

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, ont, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVÉ** l'attribution du marché n°17/2022_FTS STATION DES MONTS D'OLMES (ARIEGE) – LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT D'UN ENGIN DAMEUSE NEUVE à l'entreprise PRINOTH France, sise 241, Voie Galilée – ZA Alpespace – CS 50001 – 73800 FRANCIN-MONTMELIAN pour un total de 504 112 € Hors Taxes,
- **HABILITÉ** le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à la passation, l'exécution et au règlement du marché N°22_17FTS : Station des Monts D'Olmes (Ariège) – Location avec Option d'Achat d'un engin dameuse neuve.
- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Nombre de Membres	
En exercice	10
Présents	4
Représentés	0
Absents	6
Votants	4
Vote Pour	4
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
Certifié exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président,
Marc SANCHEZ



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20220701-DL_17_2022-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022